

# COMITE DE DIRECTION

P.V. N° 15

---

Réunion Plénière en VISIO CONFERENCE : **Mardi 16 mars 2021**

---

**Président :** M. Pierre GUIBERT  
**Président Délégué :** M. William PONT  
**Secrétaire Général :** M. André VITIELLO

---

**Présents :** Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER – MM Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Bruno GIMENEZ – Gérard IVORA – Jérôme LACHEVRE - Antoine MANCINO – Jean PAOLINI - André SASSELLI – José VIVERO

---

**Assistent à la réunion :** Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Aurélie MEUNIER (Gestionnaire Comptable) - Ludivine REGNIER (CTD DAP)

---

## MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



## LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES LOCAUX DU DISTRICT

A VOTRE ARRIVEE DANS LE HALL D'ENTREE  
VOUS DEVEZ REMPLIR UN FORMULAIRE DE PRESENCE

---

## ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
  - Informations
- 

## CORRESPONDANCE

### • F.F.F

- Adressant l'ordre du jour du BELFA du 04 mars 2021. Noté
- Compte-rendu de la réunion du Bureau du Collège des Présidents de District du 24 février 2021. Noté
- Convocation pour le séminaire référents Beach Soccer du 06 au 08 avril 2021. Transmis à la CTD DAP
- Lettre d'infos du Foot Amateur n°12. Noté

## • LIGUE MEDITERRANEE

- Concernant le classement du Stade Perruc à HYERES. Transmis à la CDTIS

## • DIVERS

- **Ministère de la Justice** : Etude de partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Var. Transmis au Président.

- **RUFEC EN MARCHANT AU FOOTBALL** : Informant de leur premier tournoi ambulante en association avec l'AFFM qui aura lieu le 13 mai 2021. Noté.

- **CDMJS VAR** : Concernant les médaillés jeunesse et sport. Noté.

- **CDOS 83** : Adressant un article « les sports en salle plombés par le départ des licenciés ». Noté

- **Conseil Départemental du Var** : Demande d'informations sur les compétitions sportives 2020/2021. Le Secrétaire Général a répondu.

## INFORMATIONS

- L'accès au District est autorisé en cas de nécessité pour les membres des Commissions dans le respect des gestes barrières et en petit comité les mardis et jeudis après-midi (14h à 17h) uniquement.

Les Commissions peuvent se réunir en visio. Le secrétariat se tient à la disposition des Présidents de Commission pour mettre en place ces réunions à distance.

Par contre l'accès au District reste strictement interdit au public.

\*\*\*\*\*

### Information de la CTD DAP

#### >> Développement et Animation des Pratiques (DAP)

- > Labels et structuration des clubs
- > Programme Educatif Fédéral
- > Foot Féminin
- > Foot Loisirs
- > Beach Soccer

#### >> Plan de Performance Fédéral (PPF)

- > Formations
- > Détections

#### >> Amicale des Educateurs

### **« VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE »**

#### *Article 39 des Règlements Sportifs du District*

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

#### **VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H :**

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

#### **VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H :**

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes.

Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».

## UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

**Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :**

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt du minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et VAUCLUSE.

**Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.**

**Toutes les réservations doivent être adressées par mail au secrétariat du District du Var à l'attention de M. Jean Paul RUIZ, Vice-Président du District, seule personne habilitée à gérer ces réservations (tél. 06.84.31.70.43)**

---

*Prochaine réunion sur convocation*

**Le Président :** Pierre GUIBERT  
**Le Président Délégué :** William PONT  
**Le Secrétaire Général :** André VITIELLO